



# COMMUNE D'ENTREVAUX

---

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28/07/2020 N°2

---

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de juillet le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

**Etaient présents** : E. BONIFASSI, P. BOYRON, H. CASPARI, D. COTTON, G. DONNINI, F. FERAUD, M. GENIEYS, J-M GUIBERT, S. LECAS, V. TASSIN, E. TERRIN.

**Absents** :

**Pouvoirs** : Madame Muriel CHRISTIAN a donné pouvoir à Monsieur Stéphane LECAS. Monsieur Joël GIVERSO a donné pouvoir à Madame Paola BOYRON. Monsieur Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Monsieur Daniel COTTON.

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- Vote comptes de Gestion et Administratifs 2019 M14 – M49 – M4,
  - Affectation des résultats M14 – M49 – M4,
  - Vote Budgets Primitifs 2020 M14 – M49 – M4,
  - Subventions aux Associations,
  - Désignation des délégués commission des impôts directs,
  - Désignation des membres de la CLET.
- 

**Secrétaire de séance : Eliane TERRIN**  
**Rédaction : Christine ROBARDET**



1° APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES ET DU PROCES VERBAL DU 10 JUILLET 2020.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures et le procès-verbal du 10 juillet 2020. Ces documents sont adoptés à l'unanimité.

2° VOTE COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2019 M14 – M49 – M4 ET AFFECTATION DES RESULTATS.

1) Vote du compte de gestion M14.

Il rappelle que les comptes de gestion sont réalisés par le trésorier parallèlement au compte administratif de la commune. Il rappelle que ce compte de gestion a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire en date du 20 juillet 2020. Il rappelle qu'il présente un résultat pour l'exercice 2019 en investissement de - 551 121, 72 € et en cumulé - 300 164,27 € et au niveau du fonctionnement un excédent de 213 016,75 € et un excédent cumulé de 1 389 236,49 €.

Il propose ce compte de gestion au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2) Vote du compte administratif M14

Monsieur le Maire souligne que les chiffres du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion.

Il cède la présidence à Monsieur Stéphane LECAS qui demande au conseil municipal s'il y a des remarques.

En l'absence de remarque ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

3) Affectation du résultat M 14.

Monsieur le Maire reprend la proposition qui a été débattu lors du débat d'orientation budgétaire du 20 juillet 2020. Il propose ainsi d'intégrer au 1068



## Département des Alpes-de-Haute-Provence

351 820,46 € et d'affecter au 002 en excédent reporté 1 037 416,03 € avec prise en charge des restes à réaliser.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Vote du compte de gestion M49.

Monsieur le Maire expose que ce compte de gestion présente un excédent cumulé en investissement de 95 346,88 € et en fonctionnement un excédent cumulé de 154 727,53 €.

Sans question il propose ce compte de gestion au vote.

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

5) Vote du compte administratif M49.

Monsieur le Maire souligne que ce compte administratif est identique au compte de gestion que le conseil municipal vient d'adopter.

Il demande s'il y a des questions.

En l'absence de question il cède la présidence à Monsieur Stéphane LECAS.

Stéphane LECAS propose ce compte administratif au vote.

Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

6) Affectation du résultat M49.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation au 002 pour la somme de 154 727,53 €.

Cette affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

7) Vote du compte de gestion M4.

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit du compte de gestion des pompes funèbres. Il propose de l'adopter.

Il souligne qu'il y a un excédent de fonctionnement de 7 037,95 € et qu'il s'agit d'un budget qui n'a pas de section d'investissement.

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.





## Département des Alpes-de-Haute-Provence

### 8) Vote du compte administratif M4 pompes funèbres.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte administratif qui est identique au compte de gestion avec un excédent cumulé de 7 037,95 €. Il cède la présidence à Stéphane LECAS.

Monsieur Stéphane LECAS procède au vote de ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité.

### 9) Affectation du résultat M4 pompes funèbres.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de 7 037,95 € au 002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 3° VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2020 M14 – M49 – M4.

### 1) Budget primitif 2020 M14

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce budget primitif a été travaillé en débat d'orientation budgétaire le 20 juillet 2020. Il informe que ce budget est proposé à l'équilibre à 1 285 712,00 € en fonctionnement et à 1 611 063,63 € en investissement.

Au niveau du fonctionnement les dépenses sont stables notamment au niveau des salaires, charges et indemnités.

Une augmentation au niveau des matériels d'entretien en raison de l'acquisition de masques, gels hydro alcoolique et de désinfection.

Les taux d'imposition restent inchangés.

Au niveau des recettes elles seront certainement à la baisse en raison de la crise sanitaire.

Nous aurons des baisses vraisemblablement au niveau de la citadelle, des locations de gîte et les visites.

Concernant l'investissement il sera inscrit des programmes tels que les travaux de la remise HENRY qui peuvent être lancés très rapidement, les toilettes publiques, les porches « Porte de France et d'Italie », la sécurisation de la place des Olivers, le remplacement de la pergola au stade, la finalisation de la numérotation des rues et l'appartement de l'école.

En l'absence de question, Monsieur le Maire propose de l'adopter.



## Département des Alpes-de-Haute-Provence

Ce budget primitif M14 est adopté à l'unanimité.

### 2) Subventions aux associations.

En lien avec le budget général et suite au débat d'orientation budgétaire du 20 juillet 2020 il est proposé de baisser un certain nombre de subventions aux associations en raison notamment de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire donne lecture du détail des subventions.

<b>ORGANISMES</b>	<b>Pour mémoire</b>	<b>Proposition</b>	<b>Vote conseil</b>
AEMBA	600	600	600
AMICALE POMPIERS	700	840	1540
AMICALE PERSONNEL	700	700	700
APPE	600	600	600
ASE	2400	1500	1500
APEE	1200	1000	1000
COMITE DU PLAN	2000	1000	1000
COMITE DES FETES ENTREVAUX	2700	0	0
COMITE DE BAY	1300	1000	1000
ECCE	5000	0	0
CLAA	300	0	0
FOOTBALL CLUB DES VALLEES	950	900	900
ENCHANTEURS ENTREVALAIS	1000	800	800
ENTREV'ARTS	0	0	0
FOYER SOCIO EDUCATIF ANNOT	250	250	250
RVV	500	250	250
TENNIS CLUB DES VALLEES	300	200	200
INFO DES VALLEES	250	200	200
LES ZAZOUS	0	0	0
SYNDICAT OLEIOCOLE DU CANTON D'ENTREVAUX	140	140	0
GRIMALDI FM	0	200	200
FABRI DE PEIRESC	0	0	0

Il n'y a pas de question. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### 3) Budget primitif M49 eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle que ce budget est proposé à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 23 245,60 € et en investissement à hauteur de 359 735,10 €.

En investissement il est proposé la reconstruction du poste à chlore ainsi que la réalisation d'1 km de conduite d'eau au niveau du plan d'Entrevaux. Un emprunt est prévu pour ces deux programmes.

Une réunion pour le démarrage des travaux du poste à chlore est programmée le 6 août.



## Département des Alpes-de-Haute-Provence

Une demande de subvention sera déposée pour un kilomètre supplémentaire au plan d'Entrevaux sur un programme de contractualisation 2021/2023 du département.

Le conseil municipal aura une réflexion également pour les 6 ans à venir sur la suite de ce programme.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

#### 4) Budget primitif m4 pompes funèbres.

Monsieur le Maire expose que ce budget ne contient que du fonctionnement. Il est arrêté à hauteur de 7 037.95 €.

Il reprend les dépenses liées aux enterrements et en recettes les prestations en fonction des obsèques notamment vers la cathédrale.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour les travaux lors du débat d'orientation budgétaire et leur vote.

#### 4° DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLET.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner des membres qui vont siéger à la CLECT. Cette commission a vocation à évaluer les charges transférées.

Il s'agit des charges transférées à la fois de la commune vers l'intercommunalité et vice-versa. Cette commission analyse le coût d'exercice de la compétence en fonctionnement et investissement.

Ainsi si une commune a repris la compétence, l'intercommunalité lui reverse le montant et inversement. Un rapport est voté annuellement par les communes membres. Jusqu'à présent la commune d'Entrevaux n'a jamais mis en doute les travaux de la commission CLECT mais remet en question la loi qui prévoit les compensations sans limites de durée.

Monsieur le Maire propose Gérard DONNINI comme titulaire et lui-même comme suppléant.

Monsieur Stéphane LECAS demande un exemple.

Monsieur le Maire expose que par exemple pour les intercommunalités qui avaient, avant la fusion, construit des salles polyvalentes, qui ne sont plus de leur compétence,





## Département des Alpes-de-Haute-Provence

celle-ci reverse à la commune une attribution de compensation ad vitam pour pouvoir assumer la gestion de l'équipement qu'il existe encore ou non.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

### 5° DESIGNATION DES DELEGUES COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner des administrés pour la commission des impôts directs.

Cette commission se réunit une fois par an et a pour objet d'examiner la réalité sur les bâtiments par rapport à un barème, notamment les catégories «lande», «verger».

Il est nécessaire de désigner 12 titulaires et 12 suppléants.

L'administration fiscale retiendra ensuite 6 titulaires et 6 suppléants.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Jean-Yves BAUD Le Plan 04320 ENTREVAUX	Pascal MAGNAN Le Brec 04320 ENTREVAUX
Yvette BARTHELEMI Le brec 04320 ENTREVAUX	Maurice GUIBERT Le Bas Agnerc 04320 CASTELLET LES SAUSSES
Gérard HENRY Le Plan 04320 ENTREVAUX	Victor MIGLIORE Le Tivoli 04320 ENTREVAUX
Isabelle MERMET Plan de Puget 04320 ENTREVAUX	Martine ALBANO Rue du Couvent 04320 ENTREVAUX
Jean-Baptiste BEGNIS Le Plan 04320 ENTREVAUX	Serge LEDOUX Haut Bayons 04320 ENTREVAUX
Claude RANCUREL Le Plan 04320 ENTREVAUX	Patrick BEGNIS Quartier le Clot 04320 ENTREVAUX
Daniel BAILE Rue Basse des remparts 04320 ENTREVAUX	Jean-Charles BRUN Le Plan 04320 ENTREVAUX
Danielle CHAMPOUSSIN Le Plan 04320 ENTREVAUX	Alain BARRET Les Tuves 04320 ENTREVAUX
Daniel ROSSI Le Plan 04320 ENTREVAUX	Jean-Christophe CHAUVIN Le Riouvert 04320 ENTREVAUX
Dominique BAUD	Jean-Luc BEGNIS



## Département des Alpes-de-Haute-Provence

Le Plan 04320 ENTREVAUX	Le Plan 04320 ENTREVAUX
Jean-Louis BRUN Le Plan 04320 ENTREVAUX	René BLACHAS Les Lauves 04320 ENTREVAUX
Françoise OPIO 54 Avenue de Domaine de Piol 06000 NICE	Christian BOLGARI Le Plan 04320 ENTREVAUX

Monsieur le Maire donne lecture des 24 noms proposés. Monsieur Stéphane LECAS souligne qu'il n'y a pas beaucoup de femmes dans cette proposition.

Madame Paola BOYRON et Monsieur Joël GIVERSO s'abstiennent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### 6° QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire propose à ce qu'une date soit positionnée pour s'imprégner du foncier de la commune. Il est proposé le mercredi 12 août 2020 à 14 heures.
- Il propose également une prochaine réunion des adjoints le 6 août à 17 heures.
- Monsieur François FERAUD souligne que les commerçants ont reçu la redevance des ordures ménagères et qu'il n'y a aucune baisse par rapport à la crise sanitaire et au manque à gagner qu'ils ont eu sur les trois derniers mois.

Le camping également n'a pas eu de baisse.

Il demande à ce qu'un courrier rapide soit réalisé auprès de l'intercommunalité pour leur demander une baisse de cette redevance.

Madame Paola BOYRON n'agrée pas avec cette proposition. Elle entend les propos de Monsieur FERAUD mais souligne que ce n'est pas à la collectivité à supporter et à intervenir. C'est aux commerçants eux-mêmes à faire les démarches auprès de l'intercommunalité.

Il est rappelé qu'une délibération a été prise par la commune pour ne pas facturer les éventaires sur l'année 2020.

Monsieur le Maire rappelle que l'instance de la CCAPV vient tout juste de s'installer et qu'il n'y a eu encore aucuns travaux de commissions.

- Monsieur FERAUD demande à ce qu'une date soit fixée pour une réunion publique.

Cette réunion est fixée au 5 septembre à 16 heures.